



ACCORD d'IM-MOBILITE INACCEPTABLE !!!

30/01/2018



Suite aux réunions de « négociations » qui se sont tenues fin 2017, la Direction a soumis un accord dit de mobilité à la signature des organisations syndicales.

Pour FO, à l'aube de la création d'**orano**, ce texte devait être le premier accord structurant pour la réussite du nouveau Groupe. Dans ce cadre, la mobilité est un des enjeux majeurs pour le maintien en interne des compétences.

FO avait clairement affiché lors de la négociation que nous n'accepterions pas un accord mobilité qui ne garantisse pas le salaire de base des salariés ainsi que les jours de CET et pénibilité acquis avec les abondements associés.

Mais il y a un très grand nombre d'autres points inacceptables dans cet accord :

PAS DE GARANTIE DU SALAIRE DE BASE :

Pour FO, le transfert du salaire de base vers des primes variables est inacceptable.
La probabilité que, dans le temps, ces primes disparaissent est loin d'être nulle !!!

PAS DE GARANTIE DES JOURS PENIBILITES (Article 2.3) :

Pour FO, les salariés qui ont subi les pénibilités doivent bénéficier de la totalité des jours qu'ils ont gagnés lors d'une mobilité Groupe.

PAS DE RETROACTIVITE pour que l'accord mobilité prenne la suite des mesures du PDV :

Certaines réorganisations ou mobilités (ex : achats Melox) ne sont pas concernées par cet accord.
Ce sera au cas par cas et à la tête du client.
INACCEPTABLE !!!

AUCUN BISEAU POUR LES ELEMENTS VARIABLES DE REMUNERATION :

Encore de l'inégalité dans les mobilités entre les différentes entreprises du Groupe.
Certains auront un biseau (faible), d'autres pas de biseau.

PAS DE NOTION DE VOLONTARIAT DANS LE TITRE DE L'ACCORD :

La Direction a refusé d'écrire dans le titre que cet accord traitait des mobilités volontaires.
Pour FO il est intolérable, troublant et inquiétant que cet accord puisse s'imposer aux salariés sans leur consentement.

AUCUNE INCITATION A UN CHANGEMENT DE STATUT SUR LE MEME SITE :

Pour FO, si on est réellement sur du volontariat, il fallait mettre en place une prime incitative pour les changements de statuts sans changement de site (Ex : NC vers STMI)

INDEMNISATIONS DIVERSES :

Elles sont à trente mille lieux de celles distribuées dans le cadre du PDV...

AUCUNE SPECIFICITE INSCRITE PAR RAPPORT AU CAS PARTICULIER DES SITES PARISIENS :

Quand on voit l'annonce faite sur les déménagements à venir (à Chatillon pour la majorité ou à St Quentin pour certains) il était indispensable d'avoir un pavé spécifique « Sites Parisiens » dans cet accord.

Pour toutes ces raisons, FO NE SIGNERA PAS CET ACCORD !

Rejoignez FO, un syndicat qui signe seulement ce qui est bon pour les salariés et qui défend en permanence la filière nucléaire !!!

FO, Un syndicat, pas un parti politique !!!